

COMMUNES de Partinello et Osani

EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES

du PPRI de « Pilatri »
Approuvé le 23 Septembre 2003

LEGENDE

Zone d'Aléa Modéré :

Zone dans laquelle le risque est peu élevé mais qui constitue dans ses parties naturelles , des champs d'expansion des crues à préserver . Certaines possibilités de construction peuvent y être admises sous réserve de prescriptions édictées par le règlement du PPRI

Zone d'Aléa Fort

Zone dans laquelle le risque est important dans laquelle il est prévu un ensemble d'interdictions en vue de prévenir le risque ,ou réduire ses conséquences

Les dispositions du PPR dans cette zone visent à :

- admettre exceptionnellement* et sous certaines conditions, un aménagement des constructions existantes sans changement de destination
- interdire* toute nouvelle implantation

Zone d'Aléa Très Fort

Zone particulièrement exposée dans laquelle les inondations exceptionnelles peuvent être redoutables en raison des hauteurs d'eau ou des vitesses d'écoulement . Les constructions et installations nouvelles ainsi que les changements de destination y sont interdits.

DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE

Le ruisseau de « Pilatri » draine au niveau de la plage de CASPIU un bassin versant de 5,8 km².

Les principaux ruisseaux affluents sont ceux des ravins de l' Agnelli et de Curzu

Avec une pente moyenne de 19% sur sa partie amont, et 2% sur l'aval, ce bassin versant a un temps de réponse rapide de l'ordre d'une heure .

1- Nature et caractéristiques de la crue

La pluviométrie annuelle moyenne est caractéristique des zones littorales méditerranéennes avec 600mm à 700 mm, alors que la pluie journalière décennale n'est pas très élevée avec 135 mm .

Ce sont des pluies diluviennes de courtes durées (inférieure à 1h) qui génèrent les crues les plus fortes de type torrentiel .

Les crues les plus récentes observées sont celles de 1992 et 1997 qui furent particulièrement dévastatrices .

2-Intensité et qualification de l'aléa

Les niveaux d'aléas d'inondation sont définis selon les trois classes suivantes :

-**aléa modéré** . hauteur de submersion inférieure à 0,50m et vitesse d'écoulement : inférieure à 0,50m/seconde

-**aléa fort** : hauteur de submersion comprise entre 0,50m et 1 mètre et vitesse d'écoulement comprise entre 0,50m/seconde et 1m/seconde

-**aléa très Fort** : hauteur de submersion supérieure à 1 mètre et vitesse d'écoulement supérieure à 1m/seconde